



États financiers consolidés

Conseil scolaire de district catholique des Aurores  
boréales

31 août 2018

# Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État 1 – État consolidé de la situation financière	3
État 2 – État consolidé des résultats	4
État 3 – État consolidé des flux de trésorerie	5
État 4 – État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés	7 - 22

# Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP  
979 Alloy Drive  
Thunder Bay, ON  
P7B5Z8  
T (807) 345-6571  
F (807) 345-0032  
www.GrantThornton.ca

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du  
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2018 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour les exercices terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### **Justification de l'opinion avec réserve**

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les recettes des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Les documentations and les contrôles n'étaient pas mis en place tout au long de l'exercice pour nous permettre d'auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces recettes. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements devaient être apportés aux recettes des activités de financement, à l'excédent annuel et aux flux de trésorerie des activités financières des écoles pour les exercices se terminant le 31 août 2018 et 2017, actif financier au 31 août 2018 et 2017, et dette nette au 1 septembre 2017 et 2016 et au 31 août 2018 et 2017. Note avis d'audit sur les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 août 2017 a été modifié en conséquence raison des effets possible de cette limitation de l'étendue de l'audit.

#### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des effets probables de la question décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales pour l'exercice terminé le 31 août 2018 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 des ces états financiers consolidés.

#### **Méthode de comptabilité**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre cette méthode et les normes comptables du secteur public canadien.

*Grant Thornton LLP*

Thunder Bay, Canada  
7 février 2019

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales  
État consolidé de la situation financière**

**État 1**

au 31 août

**2018**

**2017**

	\$	\$
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	<b>15 247 308</b>	11 863 496
Comptes débiteurs	<b>986 847</b>	869 596
Comptes débiteurs – Gouvernement de l’Ontario		
Immobilisations approuvées [note 2]	<b>7 508 965</b>	8 245 602
<b>TOTAL DE L’ACTIF FINANCIER</b>	<b>23 743 120</b>	20 978 694
<b>PASSIF FINANCIER</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	<b>816 201</b>	1 456 784
Autres éléments de passif	<b>116 315</b>	123 896
Dette à long terme, nette [note 4]	<b>7 092 026</b>	7 529 456
Revenus reportés [note 6]	<b>4 028 707</b>	2 485 229
Avantages sociaux futurs [note 7]	<b>60 757</b>	52 882
Apports en capital reportés [note 8]	<b>16 940 679</b>	17 226 963
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>29 054 685</b>	28 875 210
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(5 311 565)</b>	(7 896 516)
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Immobilisations corporelles [note 10]	<b>21 729 403</b>	21 843 337
<b>TOTAL DE L’ACTIF NON FINANCIER</b>	<b>21 729 403</b>	21 843 337
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ [note 11]</b>	<b>16 417 838</b>	13 946 821

Éventualités [note 13]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

Administrateur

Administrateur

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales  
État consolidé des résultats**

**État 2**

pour l'exercice terminé le 31 août

	2018	2018	2017
	Budget [note 1[k]] \$	Chiffres réels \$	Chiffres réels \$
<b>REVENUS</b>			
Impôt local	1 047 475	1 097 585	1 143 897
Subventions provinciales – financement de l'éducation	20 424 607	20 824 344	19 743 060
Subventions provinciales - autres	391 853	1 611 112	1 197,872
Revenus de placement	—	137 628	120 911
Amortissement des apports en capital reportés	920 444	917 362	931 335
Droits et recettes provenant d'autres sources	—	663 664	41 793
Fonds générés par les écoles	223 300	291 720	239 014
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>23 007 679</b>	<b>25 543 415</b>	<b>23 417 882</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Enseignement	15 248 283	15 445 408	14 618 351
Administration	2 465 253	2 371 866	2 133 562
Transport	887 206	915 452	823 910
Installations destinées aux élèves	3 813 470	4 058 292	4 335 908
Fonds générés par les écoles	222 400	281 380	245 932
<b>TOTAL DES DÉPENSES [note 9]</b>	<b>22 636 612</b>	<b>23 072 398</b>	<b>22 157 663</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>371 067</b>	<b>2 471 017</b>	<b>1 260 219</b>
Excédent accumulé au début de l'exercice	14 648 145	13 946 821	12 686 602
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice [note 11]</b>	<b>15 019 212</b>	<b>16 417 838</b>	<b>13 946 821</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales  
État consolidé des flux de trésorerie**

**État 3**

pour l'exercice terminé le 31 août

	2018	2017
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel	<b>2 471 017</b>	1 260 219
<b>Sources et (utilisations):</b>		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, la dépréciation et les pertes	<b>1 099 320</b>	1 065 194
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, des apports en capital reportés	<b>(917 362)</b>	(931 335)
Perte due à la vente d'immobilisations corporelles	<b>—</b>	269 606
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	<b>619 386</b>	(326 242)
Diminution des comptes créditeurs et des charges à payer	<b>(640 583)</b>	(648 772)
Diminution des autres éléments de passif	<b>(7 581)</b>	(6 890)
Augmentation des revenus reportés	<b>1 543 478</b>	203 077
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	<b>7 875</b>	(7 402)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>4 175 550</b>	877 455
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(985 386)</b>	(3 658 142)
<b>Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(985 386)</b>	(3 658 142)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement	<b>(437 430)</b>	(414 063)
Augmentation des apports en capital reportés	<b>631 078</b>	1 356 533
<b>Flux de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>193 648</b>	942 470
<b>(Diminution) augmentation nette dans les liquidités</b>	<b>3 383 812</b>	(1 838 217)
Liquidités au début de l'exercice	<b>11 863 496</b>	13 701 713
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>15 247 308</b>	11 863 496

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales**

**État 4**

**État consolidé de l'évolution de la dette nette**

pour de l'exercice terminé le 31 août

	2018	2018	2017
	Budget [note 1[k]] \$	Chiffres réels \$	Chiffres réels \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent annuel	371 067	2 471 017	1 260 219
<b>ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 696 017)	(985 386)	(3 658 142)
Amortissement des immobilisations corporelles	929 744	1 099 320	1 065 194
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	—	—	269 606
<b>Total des activités liées aux immobilisations corporelles</b>	<b>(2 766 273)</b>	<b>113 934</b>	<b>(2 323 342)</b>
Augmentation (diminution) de la dette nette	(2 395 206)	2 584 951	(1 063 123)
Dette nette au début de l'exercice	—	(7 896 516)	(6 833 393)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 395 206)</b>	<b>(5 311 565)</b>	<b>(7 896 516)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

#### [a] Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004 :B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004 :B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables du secteur public Canadien;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public Canadien;

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public Canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### **[b] Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds des écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

### **[c] Méthode de comptabilité**

Les revenus et les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

### **[d] Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit:

Améliorations aux terrains	40 ans
Bâtiments	40 ans
Immobilisations louées – Bâtiments	40 ans
Immobilisations louées – Terrains	15 ans
Autres bâtiments	20 ans
Véhicule	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Autre équipement	10 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

### [e] Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse et les dépôts à vue.

### [f] Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

### [g] Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

### [h] Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, les gratifications de retraite, et les indemnités pour accidents du travail. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations :

- [i] Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.
- [ii] Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- [iii] Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

### **[i] Paiemens de transfert**

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme recettes dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

### **[j] Revenu de placement**

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants

### **[k] Montants budgétés**

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

### **[l] Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la Note 1[a] exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'impôt local. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

---

# **Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales**

## **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

au 31 août 2018

---

### **[m] Dette à long terme**

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

### **[n] Recettes de l'impôt foncier**

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

## **2. COMPTES DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO**

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2018, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 7 508 965\$ [2017 – 8 245 602\$] relatif aux subventions pour immobilisations.

## **3. EMPRUNTS TEMPORAIRES**

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 800 000\$ [2017 - 800 000\$] de laquelle aucun montant n'a été utilisé au 31 août 2018 [2017 - nul\$]. La marge porte intérêt au taux préférentiel [3 70% au 31 août 2018].

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

### 4. DETTE À LONG TERME

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants:

	2018	2017
	\$	\$
<b>CIBC Mellon</b>		
Dérenture à un taux d'intérêt de 5,80%. Les mensualités sont de 487 896\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 7 novembre 2028.	3 796 956	4 053 420
Dérenture à un taux d'intérêt de 5,48%. Les mensualités sont de 221 878\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 26 novembre 2029.	1 874 248	1 988 636
<b>Office ontarien de financement</b>		
Dérenture à un taux d'intérêt de 4,56%. Les mensualités sont de 32 629\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 15 novembre 2031.	326 244	343 407
Dérenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 16 287\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.	169 992	177 666
Dérenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 3 861\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.	40 293	42 112
<b>Office ontarien de financement</b>		
Dérenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 84 625\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.	884 293	924 215
<b>Solde au 31 août</b>	<b>7 092 026</b>	<b>7 529 456</b>

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

Des versements du capital sur la dette nette à long terme de 7 092 026\$ échue au 31 août 2018 sont exigibles de la façon suivante:

	<b>Capital et cotisations au fonds d'amortissement</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$
2018/19	462 121	385 155	847 276
2019/20	488 211	359 065	847 276
2020/21	515 780	331 496	847 276
2012/22	544 913	302 363	847 276
2022/23	575 698	271 578	847 276
Par la suite	4 505 303	924 849	5 430 152
<b>Passif net à long terme</b>	<b>7 092 026</b>	<b>2 574 506</b>	<b>9 666 532</b>

Les débiteures non remboursées de 7 092 026\$ font partie des dettes nettes à long terme.

### 5. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	\$	\$
Paiements de capital sur le passif à long terme y compris les cotisations au fonds d'amortissement	<b>437 430</b>	414 063
Paiements d'intérêts sur le passif à long terme	<b>409 846</b>	433 213
	<b>847 276</b>	847 276

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

### 6. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2018, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2017 \$	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements \$	Recettes constatées pour la période \$	Transferts aux apports en capital reportés \$	Solde au 31 août 2018 \$
L'amélioration des programmes	215 710	3 276	—	—	218 986
Réfection des écoles	1 543 467	682 078	—	99 617	2 125 928
Élément Éducation	352 599	2 892 116	2 499 100	—	745 615
Autres subventions du ministère de l'Éducation	247 711	1 678 707	1 458 846	—	467 572
Autres subventions provinciales	125 742	170 453	152 266	—	143 929
EEED basé sur formule	—	39 269	—	—	39 269
Leader en santé mentale	—	123 113	44 061	—	79 052
Montant par élèves de l'éducation autochrone	—	168 168	92 745	—	75 423
Autres	—	132 933	—	—	132 933
	2 485 229	5 890 113	4 247 018	99 617	4 028 707

### 7. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

	2018		2017	
	Autres avantages sociaux	Total avantages sociaux	Total avantages sociaux	
	Prestations de futurs des retraite	futurs des employés	futurs des employés	
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés	19 771	40 986	60 757	52 882
<b>Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août</b>	<b>19 771</b>	<b>40 986</b>	<b>60 757</b>	<b>52 882</b>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

	2018	2017
Prestations de retraite \$	Autres avantages sociaux futurs des employés \$	Total avantages sociaux futurs des employés \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	—	259
<b>Charges<sup>1</sup> au titre des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>9 280</b>	<b>9 280</b>
Paiements des prestations	—	(7 661)
Augmentation (diminution) du passif	—	(7 402)

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

### Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2018 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2012, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés au 31 août 2018. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de:

	2018 %	2017 %
Hausse de traitement et de salaire	<b>3.00</b>	3.00
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	<b>3.00</b>	3.00

Le Conseil a des réserves désignées pour certains engagements relatifs à des avantages sociaux futurs.

Le solde de ces réserves totalisait 26 554\$ au 31 août 2018 [2017 – 26 157\$].

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

### Prestations de retraite

[i] Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

[ii] Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018, le Conseil a cotisé un montant de 292 651\$ [2017 – 266 267\$] au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

[iii] Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

---

### Autres avantages sociaux futurs des employés

- [i] Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du Conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2018 étaient de 115 732\$ [2017 – 104 459\$] et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du Conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent maintenant aux Conseils de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

- [ii] Supplément aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 31 548\$ [2017 – 21 809\$].

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2018, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2018.

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2018

### 8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2018 \$	2017 \$
Solde au début de l'exercice	17 226 963	16 801 765
Ajouts aux apports en capital reportés	631 078	1 626 139
Recettes constatées pour la période	(917 362)	(931 335)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	—	(269 606)
Solde à la fin de l'exercice	16 940 679	17 226 963

### 9. DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	2018		2017
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
Salaires et traitements	13 083 598	12 885 679	12 023 245
Avantages sociaux	2 477 093	2 334 429	2 100 678
Perfectionnement du personnel	426 403	407 929	408 358
Fournitures et services	2 739 246	2 617 817	2 825 734
Intérêt	409 847	402 267	426 323
Frais de location	49 400	53 328	42 152
Honoraires et services contractuels	2 290 181	2 986 784	2 741 957
Autres	8 700	3 464	8 484
Amortissement des immobilisations	929 744	1 099 320	1 065 194
Activités financées par les écoles	222 400	281 381	245 932
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	—	—	269 606
	22 636 612	23 072 398	22 157 663

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2018

### 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette 2018	Valeur comptable nette 2017
	Solde d'ouverture	Ajouts et transferts	Disposition	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissements	Disposition		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	952 242	—	—	952 242	—	—	—	952 242	952 242
Améliorations aux terrains	1 275 820	99 844	—	1 375 664	464 964	93 010	—	557 974	810 856
Véhicule	153 878	40 336	—	194 214	93 707	23 886	—	117 593	60 171
Bâtiments	22 949 328	648 109	—	23 597 437	6 413 013	742 433	—	7 155 446	16 536 315
Matériels / équipement	374 048	25 695	—	399 743	55 547	29 155	—	84 702	318 501
Immobilisations louées									
bâtiments	3 081 765	97 216	—	3 178 981	324 833	84 405	—	409 238	2 756 932
Équipement informatique	660 847	74 186	—	735 033	474 504	61 803	—	536 317	186 343
Logiciels	224 300	—	—	224 300	180 924	30 041	—	210 965	43 376
Autres équipement	334 157	—	—	334 157	155 556	34 587	—	190 143	178 601
	<b>30 006 385</b>	<b>985 386</b>	<b>—</b>	<b>30 991 771</b>	<b>8 163 048</b>	<b>1 099 320</b>	<b>—</b>	<b>9 262 378</b>	<b>21 729 403</b>
									<b>21 843 337</b>

#### [a] Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de nul\$ [2017 – nul\$] n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

#### [b] Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'année était de nul\$ [2017 - nul\$].

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2018

---

### 11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

	2018 \$	2017 \$
Excédent de fonctionnement	84 922	3 649 539
Fonds générés par des activités scolaires	146 356	136 016
Investissements dans des immobilisations corporelles non amortissables	952 242	952 242
Montants limités pour une utilisation future	15 370 437	9 344 849
Montants à recouvrer	(136 119)	(135 825)
<b>Excédent accumulé</b>	<b>16 417 838</b>	<b>13 946 821</b>

### 12. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 20 000 000\$ par événement.

### 13. ÉVENTUALITÉS

Il existe des réclamations échues imminentes contre le Conseil pour lesquelles les probabilités et le montant des paiements, s'il y a lieu, sont indéterminables. La part des paiements du Conseil, s'il y a lieu, au delà de ce qui sera couvert par les assurances ou autres subventions, sera reportée aux dépenses dans l'année où le jugement sera rendu. Il n'y a aucune dotation fait dans ces états financiers consolidés en ce qui concerne ces réclamations.

---

# **Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales**

## **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

31 août 2018

---

### **14. CONSORTIUM DANS LES SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA REGION**

Le Conseil a conclu une entente avec les conseils Lakehead District School Board, Thunder Bay Catholic School Board, Keewatin-Patricia District School Board, Northwest Catholic District School Board, Kenora Catholic District School Board, Superior-North District School Board, Superior-Greenstone District School Board et Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de conseils membres sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers consolidés du Conseil illustrent sa part des dépenses.

### **15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.